

# CLASSE

*aux concours externes  
de conservateur du patrimoine*

# PRÉPARATOIRE

ACCESSIBLE AU NIVEAU LICENCE

# INTÉGRÉE

INSCRIPTIONS

du 6 mars  
au  
28 avril 2017

[inp.fr](http://inp.fr)



## L'Institut national du patrimoine

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication. Il est membre de la Communauté d'universités et d'établissements hautes études, Sorbonne, arts et métiers (heSam Université).

L'Institut national du patrimoine a parmi ses principales missions le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris.

Chaque année, l'Institut national du patrimoine sélectionne entre 30 et 40 élèves conservateurs.

Les concours de recrutement des conservateurs du patrimoine sont organisés pour les différentes spécialités : Archives, Archéologie, Monuments historiques et Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les lauréats des concours, élèves conservateurs de l'État, de la Ville de Paris et territoriaux, suivent une formation initiale d'application de 18 mois qui fait alterner des enseignements, des séminaires et des stages, en France et à l'étranger.

## La classe préparatoire intégrée

Afin de répondre à la volonté gouvernementale d'une plus grande diversité dans le recrutement de postes de responsabilité de la fonction publique, l'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'École du Louvre et l'École nationale des chartes et avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes de conservateur du patrimoine.

Le dispositif de la classe préparatoire intégrée est réservé aux étudiants sélectionnés sur critères académiques et sociaux.

La classe préparatoire intégrée a pour objet d'aider les candidats à préparer les épreuves écrites et orales du concours externes de conservateur du patrimoine en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence de tuteurs. Elle peut accueillir un effectif d'environ 12 étudiants, toutes spécialités confondues.

## Les partenaires de la classe préparatoire intégrée

**L'École du Louvre** est un établissement d'enseignement supérieur qui dispense des cours d'archéologie, d'épigraphie, d'histoire de l'art, d'histoire des civilisations et de muséologie. Elle propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine. L'École du Louvre est membre de heSam Université.

**L'École nationale des chartes** est une grande école qui offre une formation universitaire aux étudiants en sciences de l'homme et de la société, et particulièrement aux étudiants en histoire. Elle participe à la formation professionnelle des conservateurs responsables du patrimoine. L'École nationale des chartes est membre de la ComUE PSL Research University.

**La Fondation Culture & Diversité** a pour mission l'accès à la culture pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Elle développe des programmes en faveur de l'égalité des chances visant plus spécifiquement à faciliter l'accès aux études supérieures culturelles et artistiques. Afin d'assurer au mieux la réussite académique et la future intégration professionnelle des élèves, la Fondation a développé un système d'accompagnement des étudiants selon 4 volets : financier, pédagogique, professionnel et culturel.

**Le Commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET, issu du regroupement de l'ACSE, de la Datar et du SGCIV) est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle.

# L'accès à la classe préparatoire intégrée

## Conditions préalables d'accès

La classe préparatoire intégrée est accessible, sans condition d'âge, aux étudiants:

- titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent (ou étant inscrits dans une formation de ce type en 2017) ;
- de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ;
- remplissant les conditions de ressources pour être éligibles aux allocations pour la diversité dans la fonction publique (le plafond de ressources est fixé à 33100 € pour la rentrée 2017).

## Critères de sélection

La sélection des candidats admis à la classe préparatoire intégrée est effectuée selon les critères suivants :

- motivation pour la classe préparatoire intégrée, les concours et le métier de conservateur du patrimoine ;
- mérite académique apprécié au regard des conditions familiales, sociales et matérielles. La commission sera notamment attentive aux candidats ayant pu bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur.

## Modalités de sélection

La commission de sélection est coprésidée par le directeur de l'Institut national du patrimoine ou son représentant, le directeur de l'École du Louvre ou son représentant et le directeur de l'École nationale des chartes ou son représentant. La commissaire générale du CGET, ou son représentant, et la directrice générale de la Fondation Culture & Diversité, ou son représentant, sont membres de la commission.

La sélection s'organise en trois étapes :

- la commission procède en premier lieu à l'examen des dossiers de candidature ;
- les candidats présélectionnés sont conviés à un entretien d'admission ;
- la commission publie, à l'issue de ces entretiens, la liste des candidats admis en classe préparatoire intégrée.

## Calendrier de sélection

Téléchargement ([www.inp.fr](http://www.inp.fr)) ou retrait, et dépôt des dossiers de candidature :  
**du 6 mars au 28 avril 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Entretiens de sélection : **juin 2017**. La liste des admis sera publiée fin juin.

Les candidats retenus suivront les enseignements communs de la classe préparatoire intégrée dès le **23 août 2017**.

## Le contenu de la classe préparatoire intégrée

### ***Enseignements communs à tous les élèves de la CPI***

L'Institut national du patrimoine propose un tronc commun, toutes options confondues, entre le 23 août 2017 et début juillet 2018. Celui-ci prend la forme de cours de mise à niveau, d'enseignements méthodologiques de soutien à la pratique de l'écrit et de l'oral, de cours de langues, de présentations des métiers du patrimoine, d'épreuves de concours blanc, de stages courts d'immersion dans les services patrimoniaux. Un tutorat personnalisé accompagne le déroulement de la formation.

Outre quatre semaines de séminaires intensifs se déroulant en dehors des périodes d'enseignements spécifiques, la durée hebdomadaire des enseignements communs est de 7 heures environ hors tutorat individuel.

La formation se déroule, pour cette partie, dans les locaux de l'Institut national du patrimoine ou dans des institutions patrimoniales extérieures.

### ***Enseignements spécifiques aux élèves des spécialités Archéologie, Monuments historiques et Inventaire et Musées***

L'École du Louvre propose annuellement une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine.

Les candidats aux spécialités Archéologie, Monuments historiques/Inventaire et Musées de la CPI de l'Inp ont accès à l'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce programme qui comporte des cours d'histoire de l'art, d'histoire, de culture générale, de langues étrangères et des séances d'entraînement aux épreuves du concours sous forme de dissertations et de commentaires d'œuvres ainsi que des séances de corrigés correspondant à ces devoirs.

La durée hebdomadaire d'enseignement, de septembre à juillet, est de 25 heures environ. Ces cours se déroulent à l'École du Louvre.

### ***Enseignements spécifiques aux élèves de la spécialité Archives***

L'École nationale des chartes propose annuellement aux élèves inscrits dans son cursus préparant au diplôme d'archiviste paléographe et aux étudiants inscrits dans son Master Histoire, patrimoine et nouvelles technologies, divers enseignements de préparation aux épreuves du concours de conservateur du patrimoine, spécialité Archives. Ces cours sont répartis au travers de l'ensemble de la scolarité.

Ils comprennent des cours de sciences auxiliaires de l'histoire dont les contenus et les modalités d'évaluation sont adaptées au concours ; des cours de latin de divers niveaux ; des cours de langues vivantes et des entraînements écrits et oraux au concours.

Les élèves de la CPI de l'Inp, spécialité Archives, auront accès, selon leurs besoins individuels et en accord avec la direction des études de l'École nationale des chartes, à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du diplôme d'archiviste paléographe et de la première année du Master Histoire, patrimoine et nouvelles technologies. Ces cours se déroulent à l'École nationale des chartes.

## L'aide matérielle de la classe préparatoire intégrée

L'admission en classe préparatoire intégrée permet d'obtenir, selon les cas, diverses aides matérielles :

- L'allocation pour la diversité dans la fonction publique  
*pour l'ensemble des élèves*

Cette allocation est d'un montant annuel de 2000 euros.

- Les bourses universitaires sur critères sociaux  
*pour les élèves archives éligibles individuellement à ce dispositif*
- La bourse de la Fondation Culture & Diversité  
*pour tous les élèves ne pouvant bénéficier d'une bourse universitaire sur critères sociaux*

Le montant annuel de cette bourse est de 2000 ou de 4000 euros, modulée sur critères sociaux. Le versement de cette bourse est conditionné par la signature d'une convention entre chaque élève et la Fondation.

- Une participation financière de l'Inp aux frais de restauration  
*pour l'ensemble des élèves*
- Une aide éventuelle de la Fondation Culture & Diversité ou de l'Inp à l'obtention de logements universitaires  
*pour l'ensemble des élèves*
- Un accès à une offre culturelle riche et variée, grâce à la Fondation Culture & Diversité et au Ministère de la culture et de la communication  
*pour l'ensemble des élèves*

L'inscription aux divers volets de la classe préparatoire intégrée (Institut national du patrimoine, École du Louvre et École nationale des chartes) est sans frais pour les élèves.

### **Les bénéficiaires de la classe préparatoire intégrée s'engagent à :**

- se conformer aux règlements intérieurs de l'Institut national du patrimoine, de l'École du Louvre et de l'École nationale des chartes ;
- suivre tous les cours et participer à toutes les activités proposées dans le cadre de la formation, y compris celles offertes par les tuteurs ;
- se présenter aux épreuves d'admissibilité et, le cas échéant, d'admission aux concours externes des conservateurs du patrimoine.

## Contacts

### **Institut national du patrimoine**

2, rue Vivienne  
75002 Paris  
Tél. : 01 44 41 16 03  
[cpi@inp.fr](mailto:cpi@inp.fr)

<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-permanente/Formation-des-conservateurs/Classe-preparatoire-integree>

### *Les partenaires de l'Inp*

#### **École du Louvre**

Palais du Louvre  
Porte Jaujard  
Place du Carrousel  
75038 Paris  
Tél. : 01 55 35 18 00

[www.ecoledulouvre.fr](http://www.ecoledulouvre.fr)

#### **École nationale des chartes**

65, rue de Richelieu  
75002 Paris  
Tél. : 01 55 42 75 00

[www.enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)

#### **Fondation Culture & Diversité**

97, rue de Lille  
75007 Paris  
Tél. : 01 47 53 61 50

[www.fondationcultureetdiversite.org](http://www.fondationcultureetdiversite.org)

#### **Commissariat général à l'égalité des territoires**

5, rue Pleyel  
93283 Saint Denis cedex  
Tel : 01 85 58 60 00

<http://www.cget.gouv.fr>